

**Règlement ministériel du 15 mars 2023 concernant la réglementation temporaire de la circulation de la Croix de Gasperich (A1 et A6) à l'occasion de travaux**

---

Le Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de la Croix de Gasperich ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Pendant la phase d'exécution des travaux, la chaussée des voies publiques citées ci-dessous est rétrécie successivement à une voie de circulation :

- l'A1 Croix de Gasperich (A1T-G PR1,00+200 - A1T-G PR0,00+200),
- l'A6 Croix de Gasperich (A6W-G PR1,00+200 - A6W-G PR0,00+200).

La vitesse maximale sur cette voie est limitée progressivement à respectivement 90 km/h et 70 km/h et il y est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues.

Le chantier est à contourner conformément aux signaux mis en place.

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,14 portant l'inscription du chiffre de la vitesse maximale limitée, C,13aa et D,2.

**Art. 2.** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

**Art. 3.** Le présent règlement prend effet le 18 mars 2023 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

**Luxembourg, le 15 mars 2023**  
**Le Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**(s.) François Bausch**

# Chantier sur Croix de Gasperich

LE SAMEDI 18.03.2023 VERS 04h00 JUSQU'AU DIMANCHE 19.03.2023 VERS 21h00



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées



## Légende

- Routes barrées
- Déviation vers A1
- Déviation vers A6

1:12 000

0.35

kilomètres

Autres autoroutes / échangeurs ouverts à la circulation  
DGT 13.03.2023 - Fond de plan: copyright ACT